



LA CHARTE CINÉO

*Éco-responsabilité et décarbonation
des cinémas du groupement CINÉO*



- POUR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DES SALLES DE CINÉMA DU GROUPEMENT CINÉO -

PRÉAMBULE

Le parc de salles de cinéma français est le plus dense d'Europe. Ces 2000 établissements émettent plus de 1,1 million de tonnes de gaz à effet de serre par an. C'est l'équivalent des émissions annuelles d'une ville comme Nancy.

Aller au cinéma est la première pratique culturelle des Français. Ainsi, les salles de cinéma, portées par la politique publique environnementale impulsée par le CNC, doivent s'emparer des enjeux environnementaux et assumer pleinement leur rôle dans la transition globale de nos sociétés pour assurer leur durabilité.

*Conscients de l'urgence climatique et de l'impact de leur activité, les établissements cinématographiques du groupement CINÉO entrent pleinement dans la dynamique de **transition écologique**. Si depuis des années, CINÉO place l'environnement au cœur de sa réflexion, 2022 marque une **étape supplémentaire** dans l'engagement du groupement, d'autant plus **nécessaire** dans le contexte de précarité énergétique actuel.*

C'est l'objet de la présente charte structurée selon :

- Un socle commun d'engagement à l'ensemble des adhérents du groupement*
- Trois différents niveaux d'engagement pris individuellement par chaque établissement.*

Il est entendu que la ratification du présent texte s'entend pour une année. À la fin de chaque année, un bilan des actions individuelles et au niveau du groupement sera fait. Ces analyses nous guideront, collectivement, vers la révision des engagements ci-dessous listés. Compte tenu de paramètres endogènes et exogènes (évolution du cadre réglementaire, constat de difficultés...), les critères seront revus annuellement, toujours dans la perspective de progression régulière vers un objectif raisonnable de décarbonation de nos activités. Il pourra notamment être envisagé que certains engagements des niveaux 1 à 3 intègrent le socle commun.

Chaque exploitante et exploitant adhérent s'engage à saisir à minima les engagements du socle commun avec l'ambition de parvenir au niveau supérieur l'année suivante.

Si l'éco-responsabilité est un sujet global, les thématiques (articles) sont ici considérées comme indépendantes les unes des autres. Un établissement peut s'engager à atteindre un certain niveau sur une thématique sans pour autant s'engager sur ce même niveau pour l'ensemble des thématiques. Par exemple, un cinéma peut viser le niveau 3 en matière de mobilité (article 3) et le niveau 1 sur la gestion de son bâtiment (article 8). Dans tous les cas, il doit à minima s'engager sur le socle commun.

LA CHARTE

*Nous, adhérentes et adhérents du groupement CINÉO affirmons être **conscients** de l'impact environnemental de notre activité et de la **nécessité** d'action ;*

*Nous, adhérentes et adhérents du groupement CINÉO déclarons engager chacun de nos établissements dans leur **transition** écologique ;*

*Nous, adhérentes et adhérents du groupement CINÉO déclarons vouloir **transformer** nos salles de cinéma en vue de rendre leur exploitation durable ;*

*Nous, adhérentes et adhérents du groupement CINÉO estimons que l'action doit être portée **collectivement**, au niveau de notre groupement, et **individuellement**, par chacune et chacun d'entre nous ;*

*Nous, adhérentes et adhérents du groupement CINÉO nous engageons collectivement et bénéficierons, **en réseau**, des données et bonnes pratiques avérées d'autres membres du groupement.*

LA CHARTE

Article 0 – Objectivation des données

Nous nous engageons à nous renseigner au sujet des dispositifs de soutiens publics européens, nationaux ou locaux pouvant nous accompagner dans la réalisation de diagnostics environnementaux nous permettant de mesurer avec précision notre impact et la pertinence des actions mises en place.

Article 1 – Formation des collaborateurs & professionnalisation

Nous nous engageons à sensibiliser l'ensemble de nos collaborateurs aux enjeux environnementaux de l'exploitation cinématographique à travers le module proposé par CINÉO. Cette formation, destinée à tous les métiers et tous les niveaux hiérarchiques, est un prérequis pour l'adhésion à cette charte.

Article 2 – Sensibilisation du public

Nous nous engageons à communiquer sur l'engagement du groupement CINÉO dans nos établissements. CINÉO pourra ainsi être amené à diffuser auprès de ses adhérents des textes, des chiffres, des visuels ou tout autre type d'outils de communication qu'il s'agira de promouvoir auprès des spectateurs.

Article 3 – Mobilité

Nous nous engageons à mettre en avant, sur nos sites internet, programmes et au sein de nos établissements les informations relatives à l'accessibilité décarbonée vers nos cinémas, à savoir la mobilité douce, les transports en commun et les options existantes de covoiturage.

Article 4 – Énergie et eau

Nous nous engageons, si nous y sommes soumis, à suivre le rythme de réduction des consommations d'énergie dicté par le décret tertiaire à savoir une perspective de réduction de 60% d'ici 2050, versus une année de référence à choisir entre 2010 et 2021.

Nous nous engageons à contenir nos consommations d'eau au strict nécessaire, qu'elles soient sanitaires ou ménagères.

Article 5 – Gestion des déchets

Nous nous engageons à pratiquer le tri 5 flux de nos déchets dans nos établissements : papier/carton, métal, plastique, verre et bois dans des poubelles dédiées. Cela vaudra dans les espaces de circulation des spectateurs et dans les bureaux administratifs ainsi que nos espaces extérieurs type parkings.

LA CHARTE

Article 6 – Confiseries, boissons & restauration

Nous nous engageons à optimiser nos livraisons de boissons et confiseries en réduisant au maximum les rotations non-nécessaires. Cela passera par une meilleure gestion des réapprovisionnements et du suivi des stocks.

Article 7 – Numérique

Nous nous engageons à nous informer sur les pratiques de sobriété numérique et à considérer l'impact environnemental de nos activités numériques dans l'ensemble de nos projets. Ainsi, le numérique ne devra pas être automatiquement privilégié et/ou envisagé comme une solution décarbonée préférable sans estimation préalable d'impact.

Article 8 – Gestion du bâtiment

En cas de travaux d'aménagement, de rénovation, nous nous engageons à privilégier des partenaires écoresponsables à la fois dans leurs pratiques et dans les matériaux utilisés.

Article 9 – Communication & implication des parties prenantes

Nous nous engageons à impliquer l'ensemble de nos partenaires : clients, fournisseurs, prestataires dans notre démarche en les informant de la démarche entreprise par le groupement.

En ce qui concerne nos outils de communication, nous nous engageons à rationaliser nos envois physiques et numériques en cohérence avec leur pertinence et ainsi à en limiter les éléments superflus.

Au-delà de ce socle d'engagement commun, chaque établissement peut décider de pousser davantage son ambition en respectant les critères des niveaux 1, 2 ou 3. Les tableaux ci-après recensent les différents critères en fonction des thématiques. Chaque établissement est libre de s'inscrire où il le souhaite dès lors qu'il s'engage à atteindre les critères fixés par le niveau supérieur dans les deux années qui suivent.



Je m'engage à...	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
 ARTICLE 0 OBJECTIVATION DES DONNÉES	<p>mettre en place trois indicateurs et suivre leur pilotage : tonnage et des déchets produits, suivi des consommations d'énergie, data stockées et reçues.</p>	<p>constituer des groupes de travail thématiques sur deux sujets de la présente charte avec : réunions régulières, construction d'indicateurs, réduction d'impact.</p>	<p>faire réaliser le bilan carbone de mon établissement avec construction d'un plan d'actions précisant calendrier et objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre.</p>
MON ENGAGEMENT 2023	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 ARTICLE 1 FORMATION & PROFESSIONNALISATION	<p>former mon équipe en leur proposant des ateliers thématiques proposés par Cinéo ou Fresque du Film.</p>	<p>dégager du temps de travail dédié à mon référent écoresponsabilité à la transition de mon établissement.</p>	<p>me faire accompagner par un expert externe chargé de piloter la transition écologique de mon établissement.</p>
MON ENGAGEMENT 2023	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 ARTICLE 2 SENSIBILISATION DU PUBLIC	<p>publier sur mon site et afficher dans mon établissement la présente charte en précisant les niveaux auxquels se situe mon cinéma en fonction des enjeux environnementaux.</p>	<p>proposer aux spectateurs des animations relatives à la transition du type Fresque du Climat, Atelier 2 tonnes, Fresque du Numérique, ateliers de dégustation de produits locaux et durables...</p>	<p>programmer des cycles thématisés sur l'environnement, que ce soit à travers des films généralistes analysés par le prisme de la transition ou bien à travers des films dédiés.</p>
MON ENGAGEMENT 2023	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 ARTICLE 3 MOBILITÉ	<p>mettre en place des actions de réduction d'impact en ce qui concerne les déplacements professionnels de mes collaborateurs et moi-même ainsi que nos déplacements quotidiens domicile-travail.</p>	<p>faire une enquête mobilité auprès de mes spectateurs qui me permettra d'identifier les usages, les besoins et par conséquent les leviers d'action en matière de décarbonation des déplacements de mon public.</p>	<p>mettre en place, avec l'appui d'un expert, un plan mobilité avec des objectifs chiffrés et un calendrier de réduction d'impact.</p>
MON ENGAGEMENT 2023	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 ARTICLE 4 ÉNERGIE	<p>m'inscrire dans le cadre fixé par le décret tertiaire même si mon établissement n'y est pas soumis ;</p> <p>mettre en place un indicateur de suivi de mes consommations d'eau et me fixer des objectifs de réduction.</p>	<p>analyser l'étude du CNC relative au diagnostic énergétique des salles de cinéma et appliquer les préconisations et bonnes pratiques ;</p> <p>privilégier systématiquement la technologie laser à la technologie Xénon en cas de renouvellement de mes projecteurs numériques.</p>	<p>faire réaliser un audit énergétique de mon établissement permettant de caractériser les dépenses énergétiques par usage et de construire un plan d'action adapté.</p>
MON ENGAGEMENT 2023	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je m'engage à...	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
 ARTICLE 5 GESTION DES DÉCHETS	interroger mes partenaires privés ou publics de collecte des déchets afin de m'assurer de la mise en place du tri ainsi que ses modalités ; communiquer mon ambition de réduction des volumes de déchets à mes partenaires « amont » en les incitant à diminuer les emballages superflus.	reconstituer l'ensemble de la chaîne de mes déchets, depuis les « jeteurs » à la destination finale des déchets produits au sein de mon établissement. Pour chacune des étapes, je suis capable d'identifier les acteurs et les processus.	déterminer un objectif raisonnable de diminution des volumes des déchets produits, privilégiant systématiquement le réemploi pour ce qui peut l'être.
MON ENGAGEMENT 2023	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 ARTICLE 6 CONFISERIE, BOISSONS & RESTAURATION	mettre à disposition du public des fontaines à eau gratuites ou la possibilité de recharge des gourdes. si je dispose d'une offre de restauration, proposer des alternatives végétariennes.	engager mon établissement au sein du réseau associatif Mieux Manger au Cinéma	proposer au moins 30 % d'offre responsable à mes spectateurs.
MON ENGAGEMENT 2023	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 ARTICLE 7 NUMÉRIQUE	interroger les distributeurs sur leurs modalités d'envoi de film-annonces et de films ; les sensibiliser à mon ambition de transition en leur demandant de rationaliser leur envoi et supprimer les envois de fichiers relatifs à des films non programmés.	ne pas utiliser du matériel de stockage aux capacités non nécessaires et ainsi vider régulièrement mes serveurs de fichiers obsolètes ; ne pas stocker des fichiers non utiles.	proposer une Fresque du Numérique à l'ensemble de mes collaborateurs ; inscrire mon établissement dans une démarche de sobriété numérique et à tendre vers les critères fixés par le label « numérique responsable ».
MON ENGAGEMENT 2023	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 ARTICLE 8 GESTION DU BÂTIMENT	recourir à des produits responsables, bénéficiant idéalement d'une labellisation éco-responsable pour l'entretien du cinéma.	introduire des clauses d'écoresponsabilité dans tous les contrats me liant avec les prestataires de travaux, aménagement ou entretien de mon bâtiment.	inscrire mon bâtiment dans une démarche d'éco-labelisation architecturale et procéder aux travaux nécessaires. ne pas artificialiser des sols naturels en cas de construction ou de travaux d'agrandissement.
MON ENGAGEMENT 2023	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 ARTICLE 9 COMMUNICATION & IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES	mesurer la pertinence de mes campagnes de communication (papier et numérique) en suivant les taux d'ouverture ou les quantités non distribuées.	faire figurer sur l'ensemble de mes supports de communication ma démarche d'écoresponsabilité	me fixer un objectif de réduction de mes impressions papier et travailler avec des imprimeurs labellisés et/ou sur papier recyclé.
MON ENGAGEMENT 2023	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LES CINÉOS S'ENGAGENT !

"Parce que le cout de l'inaction sera toujours supérieur au cout de l'action."



www.cineogroupe.com

10, rue de Lisbonne – 75008 Paris

contact@cineogroupe.com